

Arrêté portant proclamation des résultats pour l'élection partielle d'un représentant des personnels non-enseignants du service au conseil du SCUIO IP – scrutin du 15 décembre 2016

## LE PRÉSIDENT

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L.714-1, D.714-1 à D.714-6 ;
- Vu** les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment l'article 11 ;
- Vu** les statuts du service commun universitaire d'accueil, d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** la délibération 2016/01/CA-001 en date du 4 janvier 2016 portant le professeur Jean-Pierre VINEL à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** la décision 2016-JPV-356 portant organisation de l'élection partielle d'un représentant des personnels non-enseignants au conseil du SCUIO IP ;
- Vu** la décision n°2016-JPV-357 portant recevabilité des candidatures ;
- Vu** les procès-verbaux de déroulement de scrutin et de dépouillement ;

## DECIDE

### **Article 1 : représentant des personnels non-enseignants du service**

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le 15 décembre 2016, est proclamée élue pour siéger au conseil du service commun de la documentation, la personne dont le nom suit :

#### **Collège des personnels non-enseignants du service**

- SZWAT Julie

### **Article 2 : Exécution**

La directrice générale des services de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

### **Article 3 : Publicité**

La présente décision est transmise à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités. Elle est affichée sur tous les sites du SCUIO IP, ainsi qu'au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'administration centrale, sur le campus de Toulouse. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 16 décembre 2016

Professeur Jean-Pierre VINEL

